

Résumé de l'évaluation de l'Initiative des Supergrappes d'innovation (ISI)

Direction générale de la vérification et de l'évaluation
Comité de la haute gestion – Mars 2022

L'ISI est une initiative de co investissement conçue pour promouvoir la croissance et le développement des écosystèmes d'innovation régionaux les plus prometteurs du Canada en accélérant la croissance économique dans les industries hautement novatrices, en encourageant une approche d'affaires collaborative et en positionnant les entreprises canadiennes pour qu'elles assurent un leadership mondial. L'ISI vise à renforcer la collaboration entre les entreprises et d'autres acteurs de l'écosystème d'innovation dans des domaines clés présentant un avantage concurrentiel actuel et futur pour le Canada.



Contexte: En février 2018, ISDE a sélectionné cinq consortiums sans but lucratif dirigés par l'industrie, dans cinq domaines novateurs présentant des avantages concurrentiels actuels et futurs pour le Canada. Le financement de la Supergrappe des industries des protéines, de la Supergrappe des technologies numériques et de la Supergrappe de l'économie océanique s'élevait à environ 153 millions de dollars par supergrappe, alors que le financement de la Supergrappe de la fabrication de pointe et de la Supergrappe Scale AI s'élevait à environ 230 millions de dollars par supergrappe.

Trois aspects ont été examinés dans le cadre de l'évaluation à l'aide de quatre méthodes de collecte de données, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2021, comme l'exige la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor.

Pertinence: Dans quelle mesure peut-on démontrer que l'ISI est nécessaire?

Rendement: Dans quelle mesure l'ISI a-t-elle contribué :

- (1) À accroître les collaborations entre les secteurs privé, universitaire et public?
- (2) À accroître l'investissement du secteur privé dans les activités de recherche, de développement, de démonstration et de commercialisation des technologies?
- (3) À la croissance des écosystèmes d'innovation régionaux?
- (4) Au développement et à la commercialisation de produits, de processus ou de services nouveaux ou améliorés?

Efficacité: Dans quelle mesure le modèle de prestation de l'ISI

constitue-t-il une approche efficace au développement de supergrappes au Canada?

- La mise en œuvre de l'ISI s'est-elle déroulée comme prévu?
- Des leçons retenues ont-elles été déterminées et mises en œuvre en vue d'améliorer la conception et la prestation du programme?



Méthodes de collecte des données

- Revue de la littérature et examen de documents
- Entrevues virtuelles
- Examen de données sur le rendement, de données administratives et de données financières
- Études de cas



Une constatation a fait état de la pertinence de l'ISI pour ce qui est de son besoin démontrable.

Constatation no 1 : Le Canada a grandement besoin de développer des écosystèmes d'innovation. L'ISI répond de façon unique à ce besoin grâce à sa démarche axée sur la collaboration et à son effet catalyseur sur les investissements en recherche-développement (R-D) dans les projets à forte croissance.



Neuf constatations ont fait état de l'efficacité de l'ISI en ce qui concerne les objectifs de promouvoir la collaboration, de contribuer à l'investissement dans la technologie et au développement de celle-ci, de développer des écosystèmes d'innovation régionaux et d'ouvrir la voie à la commercialisation.

Constatation no 2 : L'ISI a favorisé les collaborations entre le secteur privé, le secteur public, le milieu universitaire et le secteur des organismes sans but lucratif, principalement en finançant des projets qui visent à accélérer le développement et l'adoption de technologies de pointe, à combler les lacunes et à relever les défis particuliers des écosystèmes, ainsi qu'à faire face à la pandémie de COVID 19.

Constatation no 3 : Les acteurs de l'écosystème d'innovation se sont fortement mobilisés, comme en témoigne le nombre croissant de membres qui se joignent chaque année aux cinq Supergrappes. Chaque Supergrappe a organisé un éventail unique d'activités de sensibilisation et de mobilisation qui contribuent à renforcer les liens entre ses membres.

Constatation no 4 : Les collaborations et les liens facilités par l'ISI sont avantageux pour les participants de l'écosystème d'innovation, et surtout pour les membres du secteur privé comme les petites et moyennes entreprises. Les membres d'une entité qui participent à des projets établissent des liens qui, dans certains cas, n'auraient peut-être pas pu exister et qui mènent à une nouvelle mobilisation ou à une mobilisation continue après la fin d'un projet des Supergrappes. Il est possible d'encourager une plus grande collaboration entre les Supergrappes.

Constatation no 5 : L'ISI contribue à accroître les investissements du secteur privé dans les activités de recherche-développement technologique en finançant des projets de collaboration en matière de technologie qui incitent les entreprises à développer, adopter et commercialiser des technologies. Les Supergrappes attirent, pour des projets de développement de technologies, du financement de partenaires qui dépasse les investissements fédéraux.

Constatation no 6 : L'ISI a facilité les activités de développement des écosystèmes pour relever des défis connus de l'industrie, a atténué les risques liés aux projets concertés d'innovation et a contribué à l'établissement de liens entre des organisations ayant des compétences complémentaires.

Constatation no 7 : Pour soutenir le développement des écosystèmes, l'ISI contribue à stimuler la création d'emplois et à embaucher des membres des groupes sous représentés. Bien que les Supergrappes soient rendues à différentes phases de la mise en œuvre, de nombreux programmes de perfectionnement des compétences et de formation ont également été élaborés, y compris ceux qui ciblent les groupes sous représentés. Il est toutefois trop tôt pour évaluer leur pleine portée dans ces domaines. En outre, l'uniformité et l'accessibilité des données limitent l'évaluation des résultats.

Constatation no 8 : Les projets de l'ISI aident les participants à développer des technologies innovantes ou à y accéder; à introduire de nouveaux produits, procédés ou services; à augmenter les revenus, les bénéfices et l'efficacité; et à réduire les coûts. Si la plupart des projets ont eu les avantages attendus en matière de commercialisation, il faudra plus de temps pour que les objectifs de commercialisation soient pleinement atteints en raison de la nature à plus long terme de ces résultats.

Constatation no 9 : Les projets de l'ISI aident les participants à faire progresser leurs technologies jusqu'au stade de la commercialisation en leur fournissant des ressources essentielles et des liens avec d'autres organisations. Bien que de nombreux projets soient encore en cours, des exemples de développement de produits, d'amélioration de procédés et de commercialisation ont été fournis par des participants aux projets.

Constatation no 10 : L'ISI appuie la création, la protection et le partage de la propriété intellectuelle (PI). La plus grande partie de la PI créée à ce jour l'a été au moyen des secrets commerciaux. Dès le début de la mise en œuvre des Supergrappes, les membres se sont inquiétés du partage de la PI. Cependant, au fil du temps, les modalités établies dans les accords sur la PI ont apporté des précisions aux participants. Les participants à la création, à la gestion et au partage de la PI ont également été davantage sensibilisés et ils ont comblé les lacunes dans leurs connaissances.



Cinq constatations ont fait état de la mesure dans laquelle le modèle de prestation de l'ISI constitue une approche efficace pour le développement de supergroupes au Canada.

Constatation no 11 : Grâce à l'approche axée sur l'industrie qui est propre à l'ISI, à son modèle de collaboration intersectorielle ainsi qu'à son soutien administratif et à sa souplesse, le modèle de prestation a évolué et s'est adapté en fonction des nouveaux besoins des membres et des nouvelles priorités des écosystèmes. Grâce à cette approche souple et adaptée aux besoins, les intervenants ont estimé que le modèle de prestation répondait de manière efficace et efficiente aux nouvelles réalités complexes et priorités du paysage de l'innovation ainsi qu'aux pressions politiques comme les interventions pour lutter contre la pandémie.

Constatation no 12 : Chaque Supergrappe est en voie d'atteindre le ratio 1:1 du financement de contrepartie de l'industrie, requis sur la période de cinq ans. Les investissements du secteur privé ont augmenté dans l'ensemble, et ce, même pendant la pandémie.

Constatation no 13 : L'utilisation des fonds disponibles pour couvrir les frais d'administration et les coûts de fonctionnement varie d'une Supergrappe à l'autre et elle est en corrélation avec la proportion de financement que chaque Supergrappe a utilisé pour les projets. Cela donne à penser que la Supergrappe de la fabrication de pointe et celle des technologies numériques sont les plus avancées dans la mise en œuvre de leurs activités. Toutes les Supergrappes ont respecté leurs limites de dépenses des fonds pour couvrir les frais d'administration et les coûts de fonctionnement.

Constatation no 14 : Bien que les Supergrappes aient pris des engagements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans leurs façons de procéder, la solidité des politiques et programmes existants pour promouvoir l'EDI dans chacune des Supergrappes varie en raison de l'absence d'exigences officielles qui vont au delà de la parité hommes femmes.

Constatation no 15 : Les intervenants ont mis en évidence les leçons retenues et les améliorations possibles, notamment la collaboration entre les Supergrappes et la souplesse administrative des projets.

Dans le cadre de l'évaluation, quatre recommandations ont été formulées. Ces recommandations découlent de l'évaluation du rendement et de l'efficacité, et sont appuyées par au moins trois méthodes de collecte de données.

Rendement



Recommandation no 1 : Innovation Canada d'ISDE devrait définir et mettre en œuvre des approches pour faciliter et encourager la collaboration et l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre les Supergrappes.



Recommandation no 2 : Afin d'améliorer la mesure des résultats globaux du programme de l'ISI, Innovation Canada d'ISDE devrait continuer à améliorer l'uniformité de la façon dont les données sont recueillies et présentées par les Supergrappes. La collecte de données structurées, dans des domaines comme l'emploi, la formation et le développement des compétences, renforcerait la qualité des mesures utilisées pour évaluer les progrès par rapport aux résultats escomptés et améliorerait la modélisation et les évaluations futures des effets à long terme du programme.

Efficacité



Recommandation no 3 : Innovation Canada d'ISDE devrait étudier les possibilités d'établir des définitions plus claires et envisager des exigences officielles en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI).



Recommandation no 4 : Innovation Canada d'ISDE devrait collaborer avec les Supergrappes pour préciser aux bénéficiaires la façon dont les besoins de financement sont liés à la réalisation des objectifs du programme et évaluer si une plus grande souplesse (p. ex., modification de la durée et des besoins de financement des projets dans les différents volets de financement) des projets de l'ISI et des Supergrappes est justifiée.